

L'an DEUX MIL VINGT, le SAMEDI 18 JUILLET, à 09 h 02, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en TROISIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale de la Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 12 h 50).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination du Secrétaire de Séance pris dans le sein du Conseil municipal. Mathieu RAFFINI a été désigné, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Ibrahim DINDAR, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, Fernande ANILHA, Karel MAGAMOOTOO, David BELDA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, François JAVEL, Joëlle RAHARINOSY, Érick FONTAINE, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Aurélie MÉDÉA, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Xavier-Jonathan RITOU, Mathieu RAFFINI, Alain ZANÉGUY, MÉDÉA MADEN Noela, Michel LAGOURGUE, Corinne BABEF, Didier ROBERT, Jean-Régis RAMSAMY, Haroun GANY, Wanda YENG-SENG, Vincent BÈGUE, Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Ibrahim DINDAR  
Marylise ISIDORE  
Philippe NAILLET  
Nadia RAMASSAMY

(à partir de son départ à 11 h 57 au Rapport n° 20/3-018)

(à partir de son départ à 12 h 32 au Rapport n° 20/3-022)

(toute la durée de la séance)

(toute la durée de la séance)

par Monique ORPHÉ  
par Gérard FRANÇOISE  
par Jacques LOWINSKY  
par Vincent BÈGUE

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (53 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

### ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés à divers titres n'ont pas pris part au vote sur le Rapport n° 20/3-020 portant attribution de subventions et conventionnement avec les organismes percevant plus de 23 000,00 euros au Budget 2020 :

- Geneviève BOMMALAIS,
- Christelle HASSEN,
- Aurélie MÉDÉA,
- Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY.

## DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

Gilbert ANNETTE	de 11 h 29 à 11 h 57	du Rapport n° 20/3-009 au Rapport n° 20/3-018
Ibrahim DINDAR	parti à 11 h 57	au Rapport n° 20/3-018 (procuration à ORPHÉ Monique)
Marylise ISIDORE	partie à 12 h 32	au Rapport n° 20/3-022 (procuration à FRANÇOISE Gérard)

La Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le VENDREDI 24 JUILLET 2020 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 53 sur 55.

LA MAIRE



Encka BAREIGTS

**OBJET**            **Académie intergénérationnelle des Camélias**  
Création de parcours d'insertion professionnelle et d'inclusion sociale  
Approbation du dispositif de création d'un pôle d'accompagnement socioprofessionnel de la jeunesse "invisible"

---

Le projet de l'Académie des Camélias est un projet innovant, né d'une longue concertation entre les habitants des Camélias, les associations de quartiers et les services de la Ville de Saint Denis entre 2015 et 2019 dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine.

Lors de cette coconstruction citoyenne sur la programmation et les champs d'action de l'Académie, un axe de travail prioritaire s'est dégagé : Travailler, de manière innovante et impactantesocio, sur ce quartier, sur un écosystème d'acteurs agissant sur les champs de l'insertion et de l'inclusion sociale des jeunes.

L'Académie, bien au-delà de ses missions de centre social, de lieux d'activités culturelles et sportives, aura pour mission fondamentale de centre intergénérationnel où l'accompagnement de la jeunesse de ce quartier par des pairs demeurera indispensable : par le partage de savoir-faire entre jeunes et aînés, par la formation via des professionnels sur les champs du développement local ou encore sur l'impulsion d'engagement citoyen et ce, dès le plus jeune âge, par le biais de dispositifs divers et variés.

Dans le but de concrétiser cet axe fort, l'Académie, au nom de la Ville, s'est positionnée sur l'appel à projet « Repérer et mobiliser les public invisibles », lancé par la DIECCTE. Elle a été lauréate en novembre 2019. Ce qui a abouti à la signature d'un contrat de consortium, le mardi 25 février 2020, entre différentes partenaires engagés sur ce projet. Il décrit les actions portées par chacun de ses membres, la méthode de synergie et les outils de coordination pour la réalisation optimale du projet globale, en intelligence collective et collaborative.

Le projet a un coût total de 225 000 euros.

Suite à la signature de cette convention, il a été convenu de mettre en place une convention spécifique avec le CRIJ qui portera des actions importantes du projet.

Ce partenaire sera attributaire des fonds de la DIECCTE, pour la concrétisation des actions dont cet organisme d'Etat s'est positionné comme financeur. La Ville se place ainsi comme donneur d'ordre et chef de file du projet, en transversalité avec le CRIJ.

Au-delà de ce partenariat, d'autres partenaires du consortium agissent sur d'autres aspects du projet en mutualisation de moyens ou en qualité de partenaires rémunérés pour des prestations professionnelles spécifiques, au même titre que le CRIJ, sur d'autres lignes et dispositifs alloués par la Ville et/ou autres organismes institutionnels, en cofinancement de la contribution de l'Etat.

Il convient pour assurer la bonne tenue et la bonne administration de ce projet d'approuver le dispositif et d'adopter la convention pluriannuelle de partenariat avec le CRIJ, d'une durée de trois ans.

**OBJET**      **Académie intergénérationnelle des Camélias**  
Création de parcours d'insertion professionnelle et d'inclusion sociale  
Approbation du dispositif de création d'un pôle d'accompagnement socioprofessionnel de la jeunesse "invisible"

---

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n° 52-895 du 26 juillet 1952 portant modification de la législation des jardins familiaux ;

Vu les articles L. 471 de 1 à 7 et les articles L. 561 à 564 du Code Rural ;

Vu le RAPPORT N°20/3-004 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Gérard FRANÇOISE - 5ème adjoint ;

### APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

*(11 abstentions : ABOUBACAR BEN VITRY Faouzia, BEGUE Vincent, Nadia RAMASSAMY représentée par BEGUE Vincent, YENG-SENG Wanda, GANY Haroun, RAMSAMY Jean-Régis, ROBERT Didier, BABEF Corinne, LAGOURGUE Michel, MEDEA MADEN Noela, ZANEGUY Alain)*

#### **ARTICLE 1**

Approuve le dispositif de création d'un pôle d'accompagnement socioprofessionnel de la jeunesse « invisible » sur l'Académie Intergénérationnelle des Camélias,

#### **ARTICLE 2**

Approuve la convention de partenariat avec le CRIJ annexée à la présente délibération.

#### **ARTICLE 3**

Autorise la Maire ou son (sa) représentant(e) à signer la convention de partenariat avec le CRIJ pour la bonne réalisation des actions relatif au projet, ainsi que tous les documents y afférents.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 24 JUIL 2020

LA MAIRE  
  
Ericka BAREIGTS



Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203004-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020



**INVESTIR  
DANS VOS  
COMPÉTENCES**

## **CONVENTION PLURIANNUELLE**

**PROJET « Repérer et mobiliser les publics invisibles : L'Académie intergénérationnelle des Camélias ou la création de parcours d'insertion professionnelle et d'inclusion sociale »**

**ACADEMIE INTERGENERATIONNELLE DES CAMELIAS- Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ)  
Réunion**

Entre les soussignés :

**Le Centre Régional Information Jeunesse Réunion**

Adresse : 28 rue Jean Chatel – 97400 SAINT DENIS

N° SIRET : 37874533500026

Représentée par Patrick CUVELIER, en qualité de Président,  
Ci-après dénommée « le prêteur »

D'une part,

Et

**La Mairie de Saint-Denis**

Adresse : 1 rue Pasteur BP 47717 – 97803 Saint-Denis Cedex 9

N° SIRET : 21974011500015

Représentée par Ericka BAREIGTS, en qualité de Maire,  
Ci-après dénommée « l'utilisateur »

D'une part,

Il a été convenu ce qui suit :

### **PREAMBULE**

Dans le cadre de l'appel à projet, lancé par la DIECCTE, en février 2019, la Mairie de Saint-Denis a déposé une proposition visant à impulser le repérage et la remobilisation des jeunes, de 16 à 29 ans,

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203004-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020



- Sur les actions de remobilisation, le CRIJ proposera plusieurs fiches action :
  - Des ateliers d'accompagnement socio-professionnel au sein de l'Académie.
  - Des ateliers sur l'autonomisation au numérique.
  - La formation et l'emploi des deux CIP
  - Une valorisation des bénéficiaires « invisibles » de l'Académie.

Ces fiches actions seront prises en charge, à la fois sur les fonds DIECCTE décrits dans la présente convention et, sur ceux de la Politique de la Ville (Contrat Ville- TFPB), faisant l'objet de fiches actions intégrées à la programmation de la Ville.

- Une action de médiation annuelle phare sera conjointement réalisée avec l'Académie, du type forum de l'insertion ou autre forme d'intervention interactive auprès du public cible, sur le territoire des Camélias.

Les objectifs du projet et actions que portera le CRIJ, sont définis par la Ville, moyennant les indicateurs et détails décrits dans le projet global présenté à la DIECCTE.

## **ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION**

La convention est conclue pour une durée de trois années.

## **ARTICLE 3 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DU COÛT DU PROJET**

3.1 Le coût total du projet sur la durée de la convention est évalué à 225 000 EUR (euros) conformément au budget alloué par la DIECCTE, à la Ville, en avril 2020, dans le cadre d'un conventionnement ETAT/ MAIRIE DE ST-DENIS

3.2 Les coûts à prendre en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet, financés au titre de la subvention de la DIECCTE, et notamment :

- tous les coûts directement liés à la bonne mise en œuvre du projet et son bon déroulement, qui :
  - sont liés aux postes des deux CIP
  - sont prévus pour la réalisation d'une action de médiation sur le territoire des Camélias ;
  - sont nécessaires à la réalisation du projet;
  - sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
  - sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet ;
  - sont dépensés par « l'Association » ;
  - sont identifiables et contrôlables ;

3.3 Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable, constaté dans le compte-rendu financier prévu à l'article 6. Cet excédent ne peut être supérieur à 2 % du total des coûts éligibles du projet effectivement supportés. Il devra, le cas échéant et en concertation avec l'Académie, être employé, au financement d'une autre action complémentaire au présent projet.

## **ARTICLE 4 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

La Ville perçoit pour le projet susmentionné une contribution totale de 225 000 EUR (euros). Le CRIJ portera le financement au titre d'actions coconstruites avec la Ville, pour la réalisation du projet. Les

Accusé de réception en préfecture  
974-2019152-20200716-20190441E  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020





L'Association s'engage à fournir systématiquement, au préalable de chaque versement des contributions de la Ville, et suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (Cerfa n°15059). Ce document est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du projet comprenant les éléments mentionnés à l'annexe II et définis d'un commun accord entre l'Administration et l'Association. Ces documents sont signés par le président ou toute personne habilitée.
- Les comptes annuels et le rapport comptable de l'association attesté par son conseil d'administration.
- Le rapport d'activité de l'Association.
- Les bilans financiers, qualitatifs et quantitatifs de chaque action du projet et le détail des résultats au vu des objectifs et indicateurs fixés, au titre du projet, notamment mentionné à l'article 1.

## **ARTICLE 7 - AUTRES ENGAGEMENTS**

7.1 L'Association informe sans délai la Ville de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations (*communiquée les modifications déclarées au tribunal d'instance pour les associations relevant du code civil local*) et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

7.2 En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, l'Association en informe la Ville sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

7.3 L'Association s'engage à faire figurer de manière lisible l'identité visuelle de la Ville, sur tous les supports de communication et documents produits dans le cadre de la convention.

## **ARTICLE 8 - SANCTIONS**

8.1 En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard [significatif] des conditions d'exécution de la convention par l'Association sans l'accord écrit de la Ville, celle-ci peut respectivement ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par l'Association et avoir entendu ses représentants.

8.2 Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 6 entraîne la suppression de la subvention en application de l'article 112 de la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945. Tout refus de communication des comptes entraîne également la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

8.3 La Ville informe l'Association de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception.

## **ARTICLE 9 - ÉVALUATION**

9.1 L'évaluation contradictoire porte notamment sur la réalisation du projet et, le cas échéant, sur son impact au regard de l'intérêt général.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203004-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

9.2 L'Association s'engage à fournir, au moins deux mois avant le terme de la convention, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre du projet, conjointement travaillé avec l'Académie.

9.3 La Ville procède à la réalisation d'une évaluation contradictoire avec l'Association, de la réalisation du projet auquel elle a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif.

#### **ARTICLE 10 - CONTROLE DE L'ADMINISTRATION**

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par la Ville. L'Association s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile. Le refus de leur communication entraîne la suppression de la présente subvention.

#### **ARTICLE 11 – AVENANT**

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par la Ville et l'Association. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et les toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### **ARTICLE 12 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse<sup>3</sup>.

#### **ARTICLE 13 - RECOURS**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de La Réunion.

Le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_

En deux exemplaires.

Pour l'Association,  
LE PRESIDENT

Pour la Ville,  
LA MAIRE

<sup>3</sup> La résiliation du contrat pour motif d'intérêt général ouvrant par ailleurs droit à indemnité est un principe général de droit des contrats administratifs. Il fait l'objet d'une jurisprudence constante : Conseil d'Etat du 2 mai 1958, affaire commune de Magnac-Laval. Elle s'applique

d'office sans qu'il y ait lieu de la mentionner.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203004-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020



## **LES ANNEXES**

- Présentation du projet lauréat « *APP Repérer et mobiliser les publics invisibles* »
- Budget global prévisionnel du projet lauréat



# L'ACADEMIE INTERGENERATIONNELLE DES CAMELIAS OU LA CREATION DE PARCOURS D'INSERTION PROFESSIONNELLE ET D'INCLUSION SOCIALE

## Appel à projets - La Réunion

Repérer et mobiliser les publics « invisibles » et en priorité les plus jeunes d'entre eux



Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203004-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

## **SOMMAIRE :**

---

### **I. INTRODUCTION**

### **II. L'APPEL A PROJET « REPERER ET MOBILISER LES PUBLICS INVISIBLES » OU L'OPPORTUNITE DE DEVELOPPER UNE INGENIERIE DE TERRITOIRE COLLECTIVE SUR LES CHAMPS DE L'INSERTION ET DE L'INCLUSION SOCIALE :**

**A- Contexte : Identité, enjeux et maillage territorial.**

**B- Les leviers d'actions pour créer un écosystème de l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des jeunes.**

**C- L'Académie ou la mutualisation des générations.**

### **III. L'ACADEMIE INTERGENERATIONNELLE DES CAMELIAS OU LA CREATION DE PARCOURS D'INSERTION PROFESSIONNELLE ET D'INCLUSION SOCIALE.**

**A- La mobilisation des acteurs autour d'un engagement commun.**

**B- Plan d'action.**

**C- Objectifs et outils d'évaluation.**

### **IV. ANNEXES**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203004-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

*DGA DT Direction des dynamiques territoriales- Ville de Saint-Denis  
LRIVIERE ACORIDON*

## I. INTRODUCTION :

L'île de La Réunion est un département d'Outre-Mer français qui connaît des réalités sociales spécifiques et différentes de la France Métropolitaine avec un taux de chômage très élevé, en rapport avec la moyenne nationale et, particulièrement en ce qui concerne les quartiers prioritaires de la Politique de La Ville. A cela s'ajoute des chiffres, non moins alarmants, concernant le décrochage scolaire, l'illettrisme et l'inactivité qui touchent les publics les plus jeunes et les plus vulnérables.

En 2017, la population active de La Réunion comprend 343 000 personnes. Sur 100 personnes en âge de travailler, 62 sont en emploi ou au chômage en 2017. Ce que l'on constate, c'est qu'il y a moins de jeunes et moins d'hommes sur le marché du travail. Le recul de l'activité est particulièrement marqué chez les jeunes de 15 à 29 ans. Après une hausse jusqu'en 2010, le taux d'activité des jeunes est redescendu au niveau du début des années 2000 : seulement 43 % des jeunes Réunionnais sont en emploi ou au chômage aujourd'hui, contre 50 % en 2010.

Ce recul de la population active s'explique aussi par une participation moindre des hommes au marché du travail : 68 % sont en emploi ou au chômage, contre 70 % jusqu'en 2014.

Quant aux femmes, leur taux d'activité se stabilise autour de 56 %, alors qu'elles étaient massivement arrivées sur le marché du travail entre 2007 et 2010. Les jeunes femmes sont particulièrement peu présentes sur le marché du travail : 38 % contre 49 % pour les jeunes hommes, eu égard à des problématiques marquées par des grossesses précoces, des difficultés de garde d'enfants ou encore par l'absence totale de formations.

Le taux de chômage est, jusqu'à présent, au même niveau pour les femmes que pour les hommes. C'est pour les jeunes hommes âgés de 15 à 29 ans que la situation se dégrade le plus : leur taux de chômage augmente de 4 points.

**Si les Réunionnais sont moins actifs qu'auparavant, c'est notamment parce que ceux qui sont sans emploi basculent vers l'inactivité plutôt que vers le chômage.**

C'est alors sur ce point précis que la Mairie de Saint-Denis a décidé de mener un travail sur l'ensemble de ses quartiers et, en direction de la Jeunesse, touché de plein fouet par ces problématiques qui se retrouvent au cœur des clivages et des frustrations. Ces

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203004-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

*DGA DT Direction des dynamiques territoriales- Ville de Saint-Denis*  
*LRIVIERE ACORIDON*

questions de chômage et de dérives de la jeunesse reviennent en permanence et, ont souvent été les déclencheurs d'épisodes de violences extrêmes, au sein des quartiers, comme nous avons pu le vivre, lors de la dernière crise sociale dite des « *gilets jaunes* » qui a frappé La Réunion, mais aussi d'autres manifestations de violence, moins médiatisées, et pourtant présentes au quotidien dans la vie de ces quartiers.

Le constat qui est fait est qu'une forte proportion de jeunes ne se sent même plus concerné par le chômage. Ils ne sont pas dans une dynamique de recherche d'emploi, mais ils sont en totale position d'inactivité voir d'immobilisme sans volonté de se mettre en action pour construire leur avenir.

Par ailleurs, on constate que beaucoup de ces jeunes, situés majoritairement dans la tranche d'âge entre 16 et 29 ans, deviennent « invisibles », c'est-à-dire « *non accompagnés par le service public de l'emploi, dont près d'un tiers souhaite pourtant accéder rapidement à l'emploi* » ou disparus des radars de l'Administration en général. En somme, en perte total d'identité sociale.

Le constat qui ressort également de ces jeunes, est qu'ils sont complexés et manquent cruellement de confiance en eux, car ils sont sujet à des carences et stigmates qui les freinent pour se construire dans leur vie active.

Porteurs de handicap, jeunes mamans isolées, en difficulté pour lire, écrire ou encore s'exprimer en français, leur retrait de la société ne se traduit pas uniquement par une démotivation, mais par une honte à s'exposer tant ils se sentent dévalorisés.

La démarche de la Ville est donc de comprendre les mécanismes qui ont menés ces jeunes et leurs familles à ne plus croire en leur pouvoir d'agir, en déployant des projets territorialisés, notamment avec le concours de la Politique de la Ville, des partenaires et acteurs des territoires.

Nous travaillons, à ce titre, actuellement sur une structure au cœur du quartier des Camélias: *l'Académie intergénérationnelle des Camélias* et sur la restructuration de *la plateforme d'insertion des Camélias* qui concentre des antennes de la Mission Locale Nord et du Pôle Emploi. Ces projets sont issus du projet de rénovation urbaine des Camélias (PRU), qui arrive à son terme après 10 ans de reconstruction de ce quartier.

Le présent appel à projets est donc apparu comme une formidable opportunité pour la Mairie de Saint-Denis de développer sa démarche, dans le cadre d'un consortium réunissant

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203004-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

DGA DT Direction des dynamiques territoriales- Ville de Saint-Denis  
LRIVIERE ACORIDON

plusieurs partenaires avec qui elle construit déjà ou souhaite faire évoluer des projets innovants dans **le repérage et la mobilisation des publics dits « invisibles » et, en priorité les plus jeunes d'entre eux afin de favoriser l'égalité des chances et la réussite social pour tous.**

Nous menons, en effet, une sérieuse réflexion sur nos dispositifs liés à l'insertion professionnelle et sociale en valorisant le plus possible une mutualisation des compétences au travers d'un réseau partenarial.

Nous travaillons, d'autre part, sur la valeur de l'intergénérationnalité à réinsérer dans ces dispositifs et nos actions de territoire, au vu de la composition démographique des quartiers, dont le pourcentage de personnes âgées est de plus en plus élevé.

Notre volonté est de construire un pôle insertion innovant sur l'Académie en articulation avec la plateforme des Camélias, dans l'optique de créer une cohérence avec le territoire où vivent ces jeunes et leurs familles.

**Il s'agira alors, pour notre consortium, d'impulser une intelligence collective et collaborative autour d'un écosystème réunissant un schéma d'acteurs et de partenaires, prêts à mutualiser leurs actions et leurs ressources en direction des *NEETs*, particulièrement nombreux sur notre territoire.**

Dans un premier temps, nous exposerons les particularités du territoire où nous souhaitons initier notre projet, qui se veut novateur, sur le quartier des Camélias et ses zones limitrophes. Des quartiers dont le mécanisme, l'identité et les habitants renvoient, à bien des égards, à ce phénomène d'« *invisibilité* ».

Dans un second temps, nous développerons concrètement notre proposition de plan d'action pour repérer et remobiliser les « *invisibles* » de ces quartiers, dans une volonté de créer un véritable écosystème de l'insertion professionnelle et de l'inclusion sociale au sein de l'Académie intergénérationnelle et de la plateforme des Camélias.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203004-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

DGA DT Direction des dynamiques territoriales- Ville de Saint-Denis  
LRIVIERE ACORIDON



## **II. L'APPEL A PROJET « REPERER ET MOBILISER LES PUBLICS INVISIBLES » OU L'OPPORTUNITE DE DEVELOPPER UNE INGENIERIE DE TERRITOIRE COLLECTIVE SUR LES CHAMPS DE L'INSERTION ET DE L'INCLUSION SOCIALE :**

Comprendre l'environnement et les problématiques dans lesquels ces jeunes évoluent, en prenant de la hauteur, notamment après dix ans de projets de rénovation urbaine (PRU), est essentiel pour permettre d'aboutir à une analyse au plus près des réalités du terrain.

Ainsi, l'un des axes majeurs de notre projet est, premièrement, de revaloriser les dispositifs existants et les forces en présence en partant du besoin des jeunes vivant sur ce territoire donné et, non des dispositifs à proprement parlé.

En ce sens, l'appel à projets nous amène à enrichir notre dynamique et à proposer un projet qui soit capable de croiser les besoins et opportunités de ce territoire, où ces jeunes « invisibles » résident et se déplacent, avec une logique d'insertion professionnelle et d'inclusion sociale plus adaptée.

### **A- CONTEXTE : Identité, enjeux et maillage territorial :**

Avec 14 800 habitants, le secteur de Vauban, Camélias, Providence est le deuxième secteur le plus peuplé de Saint Denis soit 10,2 % de la population dionysienne. Sa population y est de plus en plus âgée – 1 habitant sur 5, a plus de 60 ans. Les personnes seules et les familles monoparentales sont très présentes (4 /10).

L'habitat collectif prédomine : 79% des habitants sont locataires de leur logement et le logement social y est très développé. Il constitue avec le Chaudron le deuxième parc social de la Ville.

En matière d'emplois, les chiffres nous amènent à constater que les résidents, en âge de travailler, sont un peu moins insérés sur le marché du travail que l'ensemble des habitants de

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203004-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

DGA DT Direction des dynamiques territoriales- Ville de Saint-Denis  
LRIVIERE ACORIDON

Saint Denis. De fait, le revenu médian par unité de consommation est plus faible que la moyenne de la commune.

Le quartier est, depuis 2009, concerné par un programme de rénovation urbaine (PRU) qui prend fin en 2019. Des préconisations ont été formulées au sein du plan stratégique local (PSL) pour permettre de poursuivre les dynamiques impulsées par le PRU et suivant une consultation des habitants des Camélias (*Annexe I*).

L'ouverture de nouveaux équipements culturels, sportifs et d'insertion amèneront des espaces de développement local: l'Académie des Camélias, la restructuration d'une plateforme d'insertion (ex locaux PRU), le futur pôle de l'image de Château Morange et la rénovation des locaux associatifs alentours.

Ces données clés permettent, très rapidement, d'émettre une fiche d'identité synthétique de ces quartiers dont la population est vieillissante, avec une forte proportion de familles monoparentales, de personnes seules et la prédominance de logements sociaux. Par ailleurs, les chiffres liés à l'insertion et l'emploi démontrent des carences dans ce domaine avec une population moins insérées sur le marché du travail. A noter que près de la moitié des jeunes mineurs sont vulnérables sur le plan socio-éducatif.

Les potentialités issues du PRU, avec l'émergence de nouveaux équipements et de projets structurants pour le quartier pilotés par l'Etat, la Ville et de nombreux partenaires du territoire, devront permettre de redynamiser nécessairement la notion de développement humain au sortir du PRU en passant, de manière incontestable, par l'accompagnement des jeunes vers plus de réussite sociale.

Le territoire cible est prioritairement le quartier des Camélias. Cependant, nous ne pouvons rester cantonnés aux frontières de ce quartier qui est intrinsèquement lié aux secteurs de Montgaillard, de la Providence, de Saint-François ou encore d'une partie de Vauban (*cf carte 3D ci-dessous, carte SIG en annexe*).

En effet, la dynamique de ces territoires renvoie à une dynamique globale des habitants qui y vivent. Nous appellerons alors cet ensemble de quartiers : « *territoire projet* ».

Comme beaucoup de villes françaises, ce *territoire projet* est délimité, de manière différente, selon les organisations publiques qui y agissent sur des politiques publiques : de politique de la ville, d'éducation prioritaire ou encore d'aménagement.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203004-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

DGA DT Direction des dynamiques territoriales- Ville de Saint-Denis  
LRIVIERE ACORIDON

A titre d'exemple, la politique de la ville, à l'issu de la loi Lamy de 2014, fonde son action à partir d'une cartographie des quartiers prioritaires (QPV) dont est intégré le quartier des Camélias pour la Ville de Saint-Denis de La Réunion. Tandis que la géographie d'éducation prioritaire qui établit la répartition académique des Réseau d'Education Prioritaire (REP et REP+) suit d'autres délimitations fixées par le Ministère de l'Education Nationale.

Plusieurs cartographie qui, finalement, priorisent une action publique renforcée et étendue bien au-delà d'un cadre géographique fixé par tel ou tel organisation.

Notre point de vue est alors de raisonner en développeur de partenariats sur ce *territoire projet* autour de ces ressources partenariales, touchant plusieurs thématiques, dont il faudra se saisir et reconstruire une cohérence, par le biais de projets connectés, au profit des habitants les plus fragiles socialement. Et, dans le cadre de cet appel à projets au bénéfice des jeunes de 16 à 29 ans, qui concentrent la proportion de public les plus vulnérables.

Notre champ d'intervention concerne ainsi un QPV : les Camélias, les secteurs limitrophes dont les écoles sont notamment classées REP et REP + (Une partie de Vauban, Montgaillard, Chaumière, La Trinité,...) et un quartier positionné en zone rurale (Saint-François).

Notre pratique professionnelle sur le terrain nous permet de constater également que les pratiques des usagers en termes de mobilité sur ce *territoire projet* démontrent un maillage territorial incontestable entre Saint-François, Montgaillard, Les Camélias, la Providence et très ponctuellement une partie du Vauban.

Les enfants de ces quartiers fréquentent les mêmes établissements scolaires, ce qui est très probant pour le Collège de Montgaillard qui concentre des jeunes de chacun de ces quartiers.

Ils sont ainsi interconnectés avec une circulation des familles et des jeunes sur les mêmes équipements (Médiathèque François Mitterrand, terrains sportifs, écoles, commerces, services publics...)

Notre démarche globale est donc de partir de cette analyse afin de repenser nos positionnements et nos champs d'intervention pour toucher, de la manière la plus efficace et efficiente possible, le plus grand nombre de publics « invisibles » sur ce *territoire projet*.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203004-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

DGA DT Direction des dynamiques territoriales- Ville de Saint-Denis  
LRIVIERE ACORIDON



**Carte 3D du territoire projet**

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740115-20200718-203004-DE  
 Date de télétransmission : 24/07/2020  
 Date de réception préfecture : 24/07/2020

DGA DT Direction des dynamiques territoriales- Ville de Saint-Denis  
 LRIVIERE ACORIDON

## **B- Les leviers d'actions pour créer un écosystème de l'insertion professionnelle et de l'inclusion sociale des jeunes :**

Le projet de l'Académie intergénérationnelle des Camélias est un projet innovant, né d'une longue concertation entre les habitants des Camélias, les associations de quartiers et les services de la Ville de Saint Denis entre 2015 et 2019.

Il s'agit donc d'une initiative qui émane des habitants du territoire et qui a évolué au fil du temps. A l'époque plusieurs associations se sont réunies et ont commencé à construire ce projet qui s'est tout de suite inscrit dans le cadre du contrat de ville et du PRU des Camélias.

A présent, le projet est porté par la Mairie de Saint Denis, sur demande de ces habitants, en besoin d'accompagnement dans la formulation de leurs idées autour de l'Académie.

La structure a pour vocation d'être référencée en qualité de centre social qui s'articulera autour de plusieurs pôles : Pôle social et famille, Pôle développement local et animation des territoires et enfin, pôle insertion professionnelle et inclusion sociale en direction de la jeunesse.

Chacun de ces pôles sera construit sur des actions qui impulsent l'échange entre les générations afin de restructurer les fondations de ce quartier qui a connu d'importantes mutations, sur la base du développement humain.

Restructurer ces fondations, c'est créer la rencontre entre les jeunes générations et leurs aînés qui, aujourd'hui plus que jamais, ont un rôle à jouer dans l'éducation, le partage d'expérience et de savoir-faire auprès de cette jeunesse. A leur tour, les jeunes doivent renouer avec les valeurs de respect, de solidarité et de partage dans un monde souvent ultra connecté qui engendre, à bien des égards et de manière contradictoire, des déconnexions allant à la démobilité totale de ces jeunes personnes de leur propre vie et de la société tout entière.

Souvent en perte de repères, en manque d'un environnement familial stable ou encore sujet à des difficultés importantes, tel que la solitude et le manque de soin face à un

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203004-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

*DGA DT Direction des dynamiques territoriales- Ville de Saint-Denis*  
*LRIVIERE ACORIDON*

handicap, les plus fragiles d'entre eux disparaissent totalement des radars des services publics et deviennent alors « *invisibles* ».

Ces jeunes femmes et jeunes hommes, les acteurs associatifs et citoyens des Camélias, et des quartiers voisins, les voient chaque jour. Combien d'entre eux se sont détruits ou ont même perdu la vie, nous raconte-t-on ?

En effet, cela fait déjà plusieurs mois, que les équipes de la Ville travaillent et échangent avec les habitants des quartiers des Camélias et les partenaires associatifs, dans le but d'écrire la ligne éditoriale et les orientations de cette Académie intergénérationnelle des Camélias qui devra, de manière incontestable, répondre aux enjeux de ce territoire dont l'identité est à reconstruire. Et parce que « L'immeuble où j'ai vécu toute mon enfance a été détruit pour construire cette Académie, alors nous avons notre mot à dire » nous rapporte des résidents de ces quartiers.

Lors des séances avec ces groupes d'habitants, majoritairement jeune mais qui vont de 15 à 55 ans, l'idée de développer le volet insertion et formation est apparu comme un besoin central, voir une urgence, au vu de la situation qui touchent les jeunes de leur quartier.

Voici, à ce titre, le témoignage et les points de vue de certains d'entre eux qui, nous ont clairement aidé à co-construire le contenu du projet de l'Académie sur les champs d'actions à mettre en œuvre, par et pour la jeunesse de ce quartier et, en particulier dans le repérage et la remobilisation de ces publics dits « *invisibles* » et, en priorité les plus jeunes d'entre eux:

"Nou ve pi selman lo sosial èk lanimasion, nou ve surtou linsersion èk la formasion pou lo bann zène."

"Nou ve in prozé na lanbision, i fo Lakadémi-la i dovien in vré tranplin, ousa nou va gingn dévelop la konpétans lo bann zèn. Fo lèv la tèt é rolèv lo nivo !"

"Lo bann gramoun i dwa rotrov zot rol dan lédukasion lo pli zène. Va rovaloriz azot !"

"Pou lo bann zèn, lo bann zinstitution lé initil, vwar invizib, lé pala èk zot ! Lé poussa zot i konsidèr pu zot konm intégré dann sosiété-la ! Zot na pwin dot shwa ké détrui zot minm é viv o-zour-lo-zour."

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203004-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

DGA DT Direction des dynamiques territoriales- Ville de Saint-Denis  
LRIVIERE ACORIDON

"Astèr marmay i fé marmay, lo bann ti-fi i kalkul zordi pou ékzisté i fo fé zanfan é rant an ménaz. Bann ti-fi-la na minm pwin in formasion ! Zot lé dékonékté du travay !"

Les équipes de la Mairie de Saint-Denis, alors dépositaire de ce constat et des besoins exprimés, ont voulu retranscrire les idées des habitants, au sein de ce projet qui se veut ambitieux, puisqu'il nécessite un travail collectif laborieux et sensible avec la population et l'ensemble des acteurs mobilisés sur ce territoire.

Le premier battement de ce projet vient du cœur des quartiers, pour aller vers cette jeunesse, repérer les plus démunis d'entre eux et les remobiliser. Il était, par conséquent, indispensable de travailler sur un projet qui entre en adéquation avec les réalités et le quotidien des habitants de ce quartiers et de ces zones limitrophes.

Il a été alors convenu, très clairement, que l'Académie ne doit pas se cantonner à une structure uniquement sociale, elle doit aussi proposer des dispositifs adaptés et innovants qui, en plus de limiter les non-recours et/ou la démotivation des jeunes à s'adresser à des services publics pour l'emploi et autres institutions d'accès aux droits, doit formuler un projet cohérent sur l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des plus jeunes, de concert avec l'ensemble de la population, où les seniors auront notamment un rôle clé.

Par ailleurs, la mise en œuvre actuelle du PSL et de la fin du PRU, mis en œuvre depuis 2009, impliquent également la réflexion sur le développement local et humain du territoire.

A ce titre, les anciens locaux du PRU, très plébiscités par la population pour y avoir été un espace d'échanges entre les habitants et ces équipes font l'objet d'une étude pour y développer un projet de plateforme d'insertion et d'emploi. Plateforme déjà partiellement opérationnelle avec la permanence de services publics de l'emploi comme la Mission Locale Nord et le Pôle Emploi.

Ce projet a été travaillé initialement avec la Mission Locale Nord. Il s'agit, à ce jour, de redynamiser et d'élargir les partenariats au sein de cette plateforme afin de profiter de son emplacement stratégique au cœur des Camélias et de Montgaillard, situé sur l'allée des Cocotiers (*photo ci-dessous*).

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203004-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

DGA DT Direction des dynamiques territoriales- Ville de Saint-Denis  
LRIVIERE ACORIDON



*Allée des Cocotiers- début du PRU*

Au regard des besoins exprimés par les habitants sur les problématiques de l'emploi et de l'insertion, l'idée est d'interconnecter la future Académie intergénérationnelle des Camélias et ce projet de plateforme d'insertion situé dans des zones géographiques décisives, au croisement de quartiers sensibles.

L'Académie intergénérationnelle des Camélias, située angle des rue des Camélias et Georges Clémenceau, devra être identifiée comme un espace centralisant ces jeunes « invisibles » autour d'actions de médiation, alliant plusieurs partenaires et, en lien avec la culture, le sport, l'éducation populaire, la santé et bien sûr l'insertion professionnelle sur d'autres thématiques.

Véritable sas de décompression, ce sera le lieu où ces jeunes seront pris en charge et mis en confiance par des équipes de professionnels et partenaires mobilisés sur ce projet afin de désacraliser l'Institution souvent perçue comme inaccessible ou encore inutile pour eux.

Avec en tête de pont, les associations du quartier engagées dans le projet, « *les grandes sœurs et les grands frères* », appelés ainsi dans le quartier, qui font office d'exemplarité et qui sont les plus indiqués, en premier lieu, pour repérer et remobiliser ces jeunes en les sécurisant et en les mettant en confiance.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203004-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

*DGA DT Direction des dynamiques territoriales- Ville de Saint-Denis  
LRIVIERE ACORIDON*



Tandis que la plateforme d'insertion, situé quelques mètres plus bas, sur l'allée des Cocotiers, aura un rôle prédominant dans la proposition de dispositifs plus adaptés et la reconstruction de parcours d'insertion individualisé de ce public reconnecté avec les Services Publics de l'Emploi (SPE). Cette plateforme pourra aussi accueillir des acteurs facilitateurs dans l'accès au droit, l'accompagnement à la parentalité ou encore à la santé : Associations de professionnels (avocats bénévoles, infirmiers, ...), CAF, Maisons départementales,...

Des instances citoyennes comme le Conseil Citoyen et le Conseil de secteur auront toute leur place pour y organiser des réunions d'information ou d'échange sur les enjeux de leur quartier. Ce qui assurerait une continuité dans la démarche du PRU d'un point de vue du développement local.

L'Académie se voudra le point de convergence de ces jeunes et la plateforme sera le point d'ancrage des services publics de l'emploi (SPE) et organismes d'accompagnement des jeunes et de leur famille vers une intégration sociale. L'idée est d'aboutir à la création d'une dynamique d'insertion professionnelle circulaire et d'inclusion sociale des « invisibles » de manière plus subtile et adaptée aux réalités de ce *territoire projet*.

Par conséquent, nos principaux leviers d'action qui permettront de développer un écosystème de partenaires, issus de divers horizons, et apportant une complémentarité dans le repérage et la remobilisation des jeunes vers le droit commun, sont L'Académie et la plateforme d'insertion.

Ces lieux favoriseront également des espaces de co-working, de culture partagée et de retour d'expériences des partenaires agissant sur ce *territoire projet*, pour permettre d'harmoniser les pratiques et donner plus de sens aux actions touchant les champs de l'insertion professionnelle et de l'inclusion sociale qui cristallisent justement, quotidiennement, les tensions et frustrations qui touchent la population de ces quartiers.

### **C- L'Académie ou la mutualisation des générations :**

La Ville a déjà travaillé sur la programmation de l'Académie intergénérationnelle des Camélias (*Annexe 2*), avec le concours des habitants, comme exposé plus haut. Un certain nombre d'initiatives y seront menées sur le volet insertion/professionnalisation des jeunes sur trois axes :

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203004-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

DGA DT Direction des dynamiques territoriales- Ville de Saint-Denis  
LRIVIERE ACORIDON

- La fédération de partenaires, par le biais d'actions collectives.
- La mise en place d'un système de tutorat à double sens.
- La réflexion sur un centre d'application sur la thématique du sport et des loisirs.

### **La fédération de partenaires par le biais d'actions collectives :**

Les services thématiques de la Ville (Direction des Dynamiques Territoriales, Direction Insertion, Direction des solidarités...) travaillent chaque jour pour impulser des actions interpartenariales autour de l'insertion et de l'emploi.

Des projets sont alors en cours de construction, dans le cadre du contrat de ville, dont la mise en œuvre d'un forum de l'insertion pérenne et cohérent, sur la place de l'actuel marché forain provisoire des Camélias, qui se trouve entre les Camélias et Vauban.

Ce forum donnera l'occasion de fédérer toutes les initiatives partenariales autour de cette thématique et d'initier une première dynamique du consortium dans ce projet.

Par ailleurs, d'autres initiatives impulsées par la Ville et des acteurs de territoire, telle que la Mutualité de la Réunion, permettent de professionnaliser les acteurs associatifs des Camélias, sur des actions liées à la jeunesse et les échanges intergénérationnels dans le cadre de stages et de formations notamment.

A ce titre, nous pouvons citer la Marche des Camélias et de Montgaillard qui est un évènement axé sur la thématique de la santé et du bien-être qui intègre pleinement dans son élaboration le tissu associatif et qui a eu lieu le 23 juin dernier.

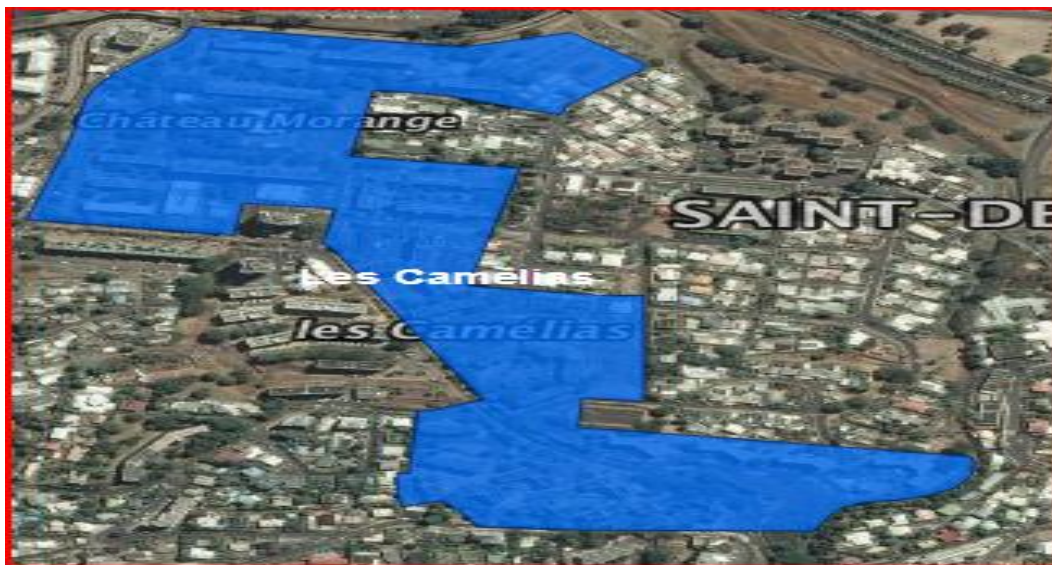
Ce type de projet est fondamental pour consolider et légitimer le tissu associatif de ces quartiers qui représentent les premiers leviers d'action pour repérer et accompagner ces jeunes « invisibles ». C'est bien au cœur de ces associations que certains jeunes y retrouvent leur pouvoir d'agir, notamment par la pratique du sport.

Enfin, la Ville de Saint-Denis, dans le cadre du contrat de Ville, bénéficie d'un réseau d'acteurs de terrain qui agissent au quotidien dans le quartier des Camélias et secteurs limitrophes. Ils constituent une ressource importante qui sera mise à contribution du projet : Educateurs spécialisés et médiateurs du Programme de Réussite Educative (PRE), éducateurs

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203004-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

DGA DT Direction des dynamiques territoriales- Ville de Saint-Denis  
LRIVIERE ACORIDON

de rue, adulte relais et animateurs en développement local ou encore chef de projet Politique de la Ville.



*Périmètre d'intervention des équipes de territoire en QPV des Camélias*

Nous considérons que ces ressources et initiatives se développeront et prendront encore plus de sens au travers de l'Académie des Camélias sur le plan de l'insertion et de la valorisation des acteurs de territoire.

D'autre part, les échanges et les collaborations avec le tissu associatif et les usagers permettent d'identifier clairement que les thématiques du sport et des loisirs sont très plébiscités par les jeunes et les familles. Nous constatons ainsi que mettre l'accent sur des dispositifs d'insertion par le sport ou sur des formations en lien avec les métiers de l'animation et des loisirs sont porteurs sur ces quartiers et reçoivent un accueil positif auprès des jeunes.

### **La mise en place d'un système de tutorat :**

Lors de la construction du projet de l'Académie, la Ville et les groupes d'habitants, étroitement associés au projet, ont souhaité mettre en œuvre un système de tutorat à double sens qui sera fondé sur :

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203004-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

DGA DT Direction des dynamiques territoriales- Ville de Saint-Denis  
LRIVIERE ACORIDON

La mise à disposition d'agents de la Ville, issu de la Culture, du Sport et du CCAS, pour prendre en tutorat des jeunes des Camélias afin de les former aux métiers de médiateur culturel, d'éducateur sportif ou encore de médiateur social au sein de l'Académie.

Il y aurait une possibilité de former huit à dix jeunes sur ces métiers sous forme de contrat d'apprentissage ou encore de contrat PEC. La forme de ce tutorat est encore en phase de discussion. Cependant, il est prévu d'inscrire le financement de ces PECS au conseil municipal de septembre 2019. Il est envisagé qu'il bénéficie de formation qualifiante en lien avec les activités et besoins de l'Académie dans les métiers de l'animation, la médiation sociale ou encore en conciergerie.

Ainsi à l'issue de ce tutorat, ils pourront, à la fois, avoir une expérience significative au sein de l'Académie et enrichir leur parcours allant jusqu'à l'employabilité.

D'autre part, la Mairie de Saint-Denis propose un plan sénior en action qui réunit des centaines de séniors inscrits chaque année sur un programme d'activités (sportives, culturelles, pédagogiques, numériques, ...) qui tapissent toute la Ville.

Il s'agit dorénavant d'élargir les perspectives de ce plan en rendant les seniors acteur de l'éducation des jeunes, mais aussi en valorisant le jeune au travers d'actions de solidarité auprès des aînés. Le système de tutorat à double sens pourra matérialiser cette volonté dans la mise en place d'un tutorat de séniors auprès de jeunes afin de lui apprendre un métier, une pratique ou un savoir-faire. Et dans le sens contraire, le tutorat de jeunes auprès de séniors dans la pratique d'outils numériques par exemple.

Une réflexion est menée sur des actions de solidarité liées au service à la personne en direction des séniors et portée par des jeunes réunis sous la forme associative mais également par les clubs seniors de quartier, présente dans le consortium.

L'intérêt est de valoriser les individus, dès le plus jeune âge et, pour les plus âgés qui seront en lien constant sur des pratiques d'échanges et de solidarité.

### **La réflexion sur la création d'un centre d'application :**

Avec la participation de partenaires du consortium (CEMEA, CRAJEP, GESARUN ou encore IRTS) et sur proposition des jeunes et associations de quartier, l'envie de développer, sur le pôle insertion, des formations en lien avec les sports et loisirs au sein de l'Académie, a

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203004-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

*DGA DT Direction des dynamiques territoriales- Ville de Saint-Denis*  
*LRIVIERE ACORIDON*

fait émerger l'idée de créer un centre d'application pour créer un Accueil Collectif de Mineur (ACM : centre de loisirs) pendant les vacances scolaires et en extrascolaire (mercredis intelligents, aides aux devoirs,...).

L'idée est de partir sur la conception d'un ACM en parfaite synergie avec l'infrastructure et la philosophie de l'Académie.

En effet, un ACM innovant puisqu'il serait fondé sur le partage des savoirs par le biais des loisirs entre jeunes et anciens du quartier, avec le concours d'associations ressources comme l'AMAFAR et le collectif d'associations du quartier, membres du consortium.

Des séances de travail seront planifiées avec la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DJSCS) et avec la Préfecture, afin d'étudier le cadre réglementaire et les dispositifs d'accompagnement en lien avec cette thématique.

### **Création d'un réseau de partenaires autour de projets inscrit dans une dynamique nationale :**

Répondant aux pistes de travail fixés par la prorogation du Contrat de Ville jusqu'en 2022, nous travaillons activement sur la création d'un réseau de partenaires, œuvrant pour le développement économique et la formation des jeunes.

Notre réseau s'appuie notamment sur les dispositifs et appels à projets (APP) proposés par l'Etat, comme ceux issus du Plan Investissement Compétence (PIC) et autres dispositifs sur lesquels peuvent s'appuyer nos partenaires (100% inclusion, Emplois Francs, PAQTE, FEJ,...)

L'intérêt, pour nous, est de faire vivre et rendre encore plus performant ce réseau partenarial afin d'aboutir à des actions plus efficaces et impactantes pour les jeunes et leurs familles. Nous associons, en effet, la réussite des jeunes à la réussite éducative à tous les niveaux, et fondamentalement, au cœur des familles.

L'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des jeunes ne peuvent pas fonctionner, si l'environnement intrafamilial repose sur des fondations fragiles. C'est en ce sens, qu'il nous semble cohérent de construire un pôle insertion au sein d'un centre social qui a pour vocation, par ailleurs, dans le cadre de la charte construite par la Caisse d'Allocation

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203004-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

*DGA DT Direction des dynamiques territoriales- Ville de Saint-Denis*  
*LRIVIERE ACORIDON*

Familiale (CAF), à valoriser l'action citoyenne, associative et partenariale pour mieux formuler les besoins des citoyens.

Par conséquent, nous souhaitons créer des espaces collaboratifs en connexion avec le quartier dans le but de traduire cet équipement en un lieu de l'animation de la vie sociale sur toutes les thématiques qui touchent le citoyen (développement économique, emploi, citoyenneté, parentalité, éducation, lien intergénérationnel,...)

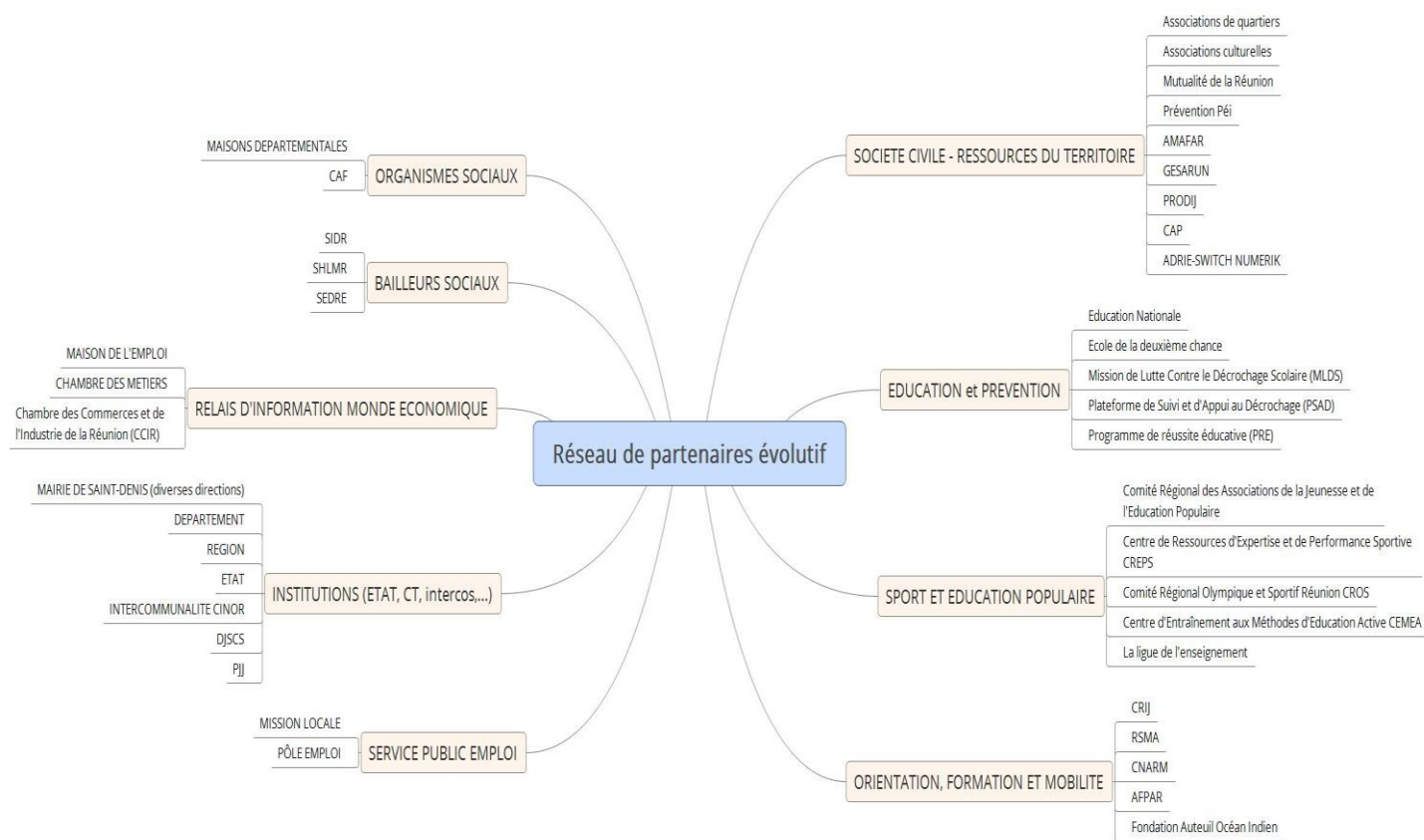
Nous avons, ainsi, décidé de répondre à cet appel à projets pour compléter notre démarche de créer un volet insertion/formation au sein de l'Académie et notamment à partir d'échanges entre générations.

Cet appel à projets donne, en effet, l'opportunité de mobiliser les acteurs autour d'objectifs communs dans la création de parcours d'insertion professionnelle et d'inclusion sociale calibrée pour ce public cible, dit des « *invisibles* ».

Il ne s'agit plus de travailler uniquement sur nos dispositifs mais également sur notre méthode à agir collectivement, auprès de ces jeunes et de leur famille, dans le but de nous rendre nous-mêmes plus visibles à leurs yeux.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203004-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

DGA DT Direction des dynamiques territoriales- Ville de Saint-Denis  
LRIVIERE ACORIDON



Carte mentale : réseau de partenaires évolutif

### III. L'ACADEMIE INTERGENERATIONNELLE DES CAMELIAS OU LA CREATION DE PARCOURS D'INSERTION PROFESSIONNELLE ET D'INCLUSION SOCIALE :

La mobilisation de partenaires, autour d'une méthode et d'un engagement collectifs, est une étape incontournable pour aboutir à un projet de consortium viable.

Ainsi un plan d'action a pu être élaboré, à l'issue de concertations avec notre consortium, dans la construction d'objectifs et d'outils amenant à une démarche de projet partagé, en corrélation avec les réalités du territoire, vers le repérage et la remobilisation de ces « invisibles », aujourd'hui si difficiles à saisir.

#### A- La mobilisation des acteurs autour d'un engagement commun :

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740115-20200718-203004-DE  
 Date de télétransmission : 24/07/2020  
 Date de réception préfecture : 24/07/2020

DGA DT Direction des dynamiques territoriales- Ville de Saint-Denis  
 LRIVIERE ACORIDON

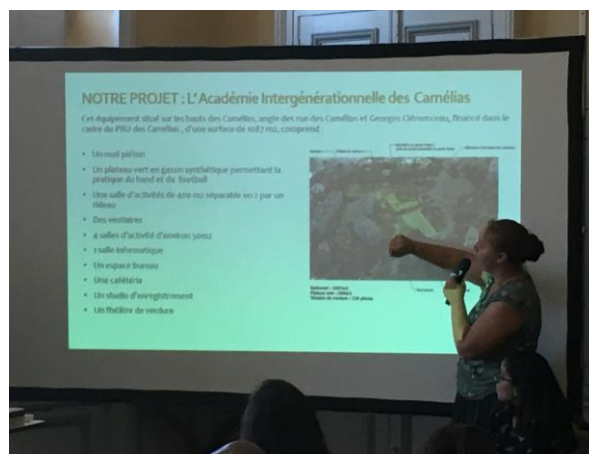
Nous avons réunis plus d'une trentaine de partenaires thématiques (SPE, institutions et organismes de l'Education, Collectivités, Etat, Organismes de formations, Fondations, Associations,...), le jeudi 11 avril à l'Ancien Hôtel de Saint-Denis pour leur présenter la démarche de la Ville de se positionner en qualité de chef de file de ce projet de repérage et de remobilisation des « invisibles » (*Compte-rendu et Power Point de présentation annexe 3 et 4*)

Mais bien au-delà de cet appel à projets, il s'agissait de commencer un travail de remobilisation de ces acteurs, de réfléchir collégialement sur nos dispositifs et la manière dont nous intervenons sur les territoires. Nous y avons conviés des habitants du quartier des Camélias qui ont aussi nourri la réflexion en exposant leur point de vue et leurs réalités face à nos Institutions, qui leur paraissent parfois si inaccessibles.

Ces échanges très intéressants auront permis de remettre en question nos pratiques et d'unir nos compétences autour de la prise en charge de jeunes en perte de repères sociaux.

Ils ont finalement donné le jour à un consortium avec plusieurs partenaires séduits et concernés directement par la proposition que nous faisons en réponse à cet appel à projets.

Deux groupes de partenaires se sont dégagés : Le premier groupe de partenaires qui fonde le consortium avec la Ville sur des projets concrets qui seront budgétisés ou valorisés dans la demande de dotation globale à la DIECCTE.



*Réunion de présentation de notre projet à nos futurs partenaires- 11/04/2019*

Le second groupe qui compose un ensemble de partenaires potentiels qui apportent leur soutien au projet en affirmant leur volonté de collaborer sur des actions en lien avec le projet exposée par la Mairie de Saint-Denis.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203004-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

DGA DT Direction des dynamiques territoriales- Ville de Saint-Denis  
LRIVIERE ACORIDON



Les discussions sont en cours avec certains membres du second groupe de partenaires pour qu'ils intègrent, à leur tour, le consortium ou qu'ils apportent un soutien technique à nos projets (Pôle Emploi, Mutualité de la Réunion,...)

Le consortium se voudra évolutif afin de dynamiser sans cesse son tissage de partenariat et d'initiatives collaboratives.

**CONSORTIUM ENVISAGE :** *(Annexe 5)*

**ROLE DEFINI PAR LES PARTENAIRES :** *(Fiches partenaires Annexe 6)*

THEMATIQUE	PARTENAIRE DU CONSORTIUM	CHAMP D'INTERVENTION
Bailleurs sociaux	SIDR  SHLMR	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La SIDR et la SHLMR sont les bailleurs majoritaires du quartier des Camélias. Surtout la SIDR, dont les bureaux sont situés allée des Cocotiers. En cela leur expertise sur ce territoire est fondamentale dans la mise en œuvre de ce projet.</li> <li>- Ces deux bailleurs qui détiennent, dans leur organisation, un volet insertion participeront pleinement au repérage et à la remobilisation des « invisibles » souvent résidents des leurs logements.</li> <li>- Ils impulseront les dynamiques associatives et actions sur des thématiques d'intergénéralité, s'agissant des habitants majoritairement en logement social, notamment dans le cadre de la TFPB.</li> <li>- Ils apporteront de l'ingénierie et un appui méthodologique pour le repérage et l'accompagnement du public dit "invisible", suivant leur dispositif d'insertion et de développement économique.</li> <li>- Et, une réflexion sur la mise en œuvre d'actions spécifiques en faveur des locataires.</li> <li>- Ainsi qu'un partenariat classique sur la mise en œuvre des actions du contrat ville.</li> </ul>
Maison des familles	AMAFAR	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un Conseillers en Insertion Professionnel (CIP) en formation, sera porté par l'AMAFAR (recrutement administratif, élaboration des</li> </ul>

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203004-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

		<p>fiches de paie et suivi en formation).</p> <p>Ce CIP travaillera, en partenariat avec un CIP diplômé, porté par la Mission Local Nord.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'AMAFAR, implantée sur les Camélias depuis de nombreuses années, sera un relais d'information privilégiée sur le repérage des invisibles par l'intermédiaire du suivi des familles.</li> <li>- L'association agrémentera les actions de médiation de l'Académie, via les dispositifs jeunesse et famille qu'elle porte et met en exergue sur le territoire : Lutte contre la fracture numérique, contre l'illettrisme, rencontres <i>Case à lire</i>, programme d'éducation parentale, lutte contre l'érosion scolaire, prévention des grossesses précoces ou encore lutte contre les violences faites aux femmes.</li> </ul>
Collectif d'associations du quartier des Camélias	<p>ASSOCIATION JEUNESSE DES CAMELIAS</p> <hr/> <p>ASSOCIATION KAMELIAS BOUGE FIT ANSAMBE-KBFA</p> <hr/> <p>ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS TERRITORIALISEES (ADAT)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation à la sélection des bénéficiaires du projet de CIP et candidats à des diplômes de CPQ-BPJEPS qui leur seront proposés.</li> <li>- Repérage et remobilisation directe des jeunes « invisibles » qui sont visibles par ces acteurs associatifs implantés au cœur des quartiers.</li> <li>- Mise en confiance de ce public pour activer sa motivation à être accompagné pour trouver des réponses à ses difficultés et son inertie.</li> <li>- Préconception du profil des jeunes afin de préfigurer leur parcours d'insertion professionnel ou d'inclusion sociale personnalisé.</li> <li>- Précieux relais d'information des dispositifs jeunesse des partenaires du consortium et autres acteurs liés à l'insertion et l'emploi.</li> <li>- Valorisation d'actions intergénérationnelles dans la mise en œuvre de projets à destination de toutes les générations et permettant l'interaction.</li> </ul>

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203004-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

Associations Culturelles des Camélias et de Saint-François	ASSOCIATIONS LERKA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impulsion de projets artistiques et culturels, au sein de l'Académie, pour un public intergénérationnel.</li> <li>- Organisation de <i>workshop</i>, formations et résidences pour le soutien et l'accompagnement des artistes des quartiers.</li> <li>- Construction de propositions artistiques visant à améliorer le cadre de vie du quartier en mettant en lumière son patrimoine.</li> <li>- Apport d'une ingénierie dans l'organisation d'ACM sous forme de parcours culturel. Exemple des « <i>vacances constellées</i> » organisées par Constellation qui rencontrent un franc succès et favorisent la mixité sociale.</li> </ul>
	CONSTELLATION	
Organismes de formation-relation entreprise et métiers de l'animation sportive et culturelle	GESARUN	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ce groupement d'employeurs procèdera à une étude prospective sérieuse qui permettra de former les jeunes en fonction de la réalité du bassin d'emploi.</li> <li>- Proposition de préformation et formations aux métiers du Sport via des formations : CQP-BPJEPS notamment.</li> <li>- Organisation d'un Centre de Loisirs d'application au sein de l'Académie.</li> <li>- Recrutement de Contrats en alternance et formation de certains jeunes au travers ce centre de loisir d'application et autres supports issus de leur réseau de partenaires.</li> <li>- Insertion professionnelle (Recrutement par le GE et création d'ETP mutualisés sur la commune).</li> </ul>
	CEMEA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre de réunion d'information et d'accompagnement dans la découverte de métiers des loisirs, du loisir et de l'éducation populaire (stages, formations BPJEPS/CQP,...) pour plusieurs jeunes du quartier (adaptations et accompagnement vers les métiers de l'animation).</li> <li>- Mise en œuvre d'actions de médiation dans le</li> </ul>

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203004-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

		<p>domaine de l'éducation populaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Co construction d'actions de formations spécifiques pour des publics spécifiques.</li> <li>- Réflexion sur la mise en œuvre d'actions spécifiques en faveur des habitants.</li> </ul>
Organisme de formation-métiers du social	IRTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre de formations spécifiques de CIP pour les habitants des Camélias (avec une possibilité d'adapter la formation en fonction du nombre d'inscrits)</li> <li>- Partenariat avec l'Académie pour la mise en œuvre de plusieurs types de formations (module de préqualification, formation en VAE, médiateurs numériques, bloc de compétences certifiant dans le domaine de l'ESS)</li> <li>- Mise en œuvre du Projet <i>Oasis handicap</i> porté par l'IRTS au sein même de l'Académie.</li> <li>- Temps de formation, délocalisé au sein de l'Académie, et en plein cœur du quartier.</li> </ul>

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203004-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

<p>Education populaire et expertise</p>	<p>CRAJEP</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le CRAJEP mettra à disposition de l'Académie une véritable coordination des acteurs de son réseau pour la construction de projets en lien avec la jeunesse et l'Éducation Populaire (CRIJ, CEMEA, Junior Business,...).</li> <li>- Cet organisme, vecteurs de partenaires divers, apportera de l'ingénierie et un appui méthodologique pour le repérage et de l'accompagnement du public dit "invisible".</li> <li>- Et, une réflexion sur la mise en œuvre d'actions spécifiques en faveur des habitants</li> <li>- Son objectif étant de défendre, renforcer, promouvoir les politiques déterminantes en matière d'enfance, de jeunesse et d'Éducation Populaire.</li> <li>- Et, de prendre en compte et exprimer les préoccupations des enfants, des jeunes et des adultes.</li> <li>- Il participera à toute concertation visant à élaborer des décisions dans son champ de compétences.</li> </ul>
<p>Institution d'aide humanitaire</p>	<p>CROIX ROUGE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de la plateforme d'accompagnement social expérimenté par la Croix Rouge sur l'Académie.</li> <li>- Mutualisation des dispositifs de la Croix Rouge en termes de professionnalisation et d'engagement des jeunes dans la Cité, par le biais d'actions solidaires et humanitaires.</li> <li>- Développement d'actions solidaires misant sur l'intergénérationnalité.</li> <li>- Programme d'inclusion sociale sur des publics « invisibles » : immigrés, réfugiés, jeunes « porteurs de handicap » désocialisés ou encore jeunes sans domicile fixe.</li> </ul>

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203004-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

Un contrat de consortium (*Annexe 6*) a été validé sur sa forme et son contenu auprès du chef de file et de ses partenaires. Il a pu être élaboré avec chacun d'entre eux afin d'établir, de manière très détaillée, le champ d'intervention de chacun et l'articulation du partenariat.

Nous avons travaillé avec un cabinet juridique *VEDESI* pour mettre sur pied un consortium le mieux formulé et adapté possible dans le cadre de ce projet inédit pour la Ville.

Ce contrat de consortium sera signé par tous les partenaires, à l'issue des résultats de l'appel à projets. Les lettres d'engagement formalisent, dans ce dossier, l'engagement des partenaires au sein du consortium.

## **B- Plan d'action :**

Notre proposition est d'intervenir sur quatre axes qui vont permettre de repérer -> remobiliser -> diagnostiquer -> réinsérer le jeune que ce soit professionnellement ou socialement :

- La mise en place d'un système de tutorat
- L'accompagnement et la formation
- La mise en œuvre d'action de médiation et de remobilisation des invisibles
- Le diagnostic des opportunités d'emploi pour les bénéficiaires du projet en phase de réinsertion.

L'idée transversale de cette expérimentation repose sur la pertinence d'un modèle innovant et fondé sur l'identification de personnes ressources du territoire H/F amenant à l'instauration d'une confiance et d'une sécurisation du jeune dans sa prise en charge

Au démarrage du projet, le consortium, avec comme chef de file la Ville, organisera un séminaire afin que les aspects novateurs, tant sur les aspects pédagogiques que dans le suivi-évaluation, fassent l'objet d'une co-construction pour en faciliter l'appropriation. Il paraît important de retravailler ces outils, bien que nous proposons une trame dans le présent appel à projets, avec tous les partenaires du consortium pour avoir la même grille de lecture.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203004-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

*DGA DT Direction des dynamiques territoriales- Ville de Saint-Denis*  
*LRIVIERE ACORIDON*

Dans un second temps, des rencontres seront organisés, afin de donner à faire connaître l'ensemble des dispositifs de chaque membre du consortium (garantie jeune, oasis handicap, maisons des familles,...) et pour commencer une première phase de sensibilisation auprès des acteurs ressources qui interviendront au quotidien auprès des jeunes (Adulte Relais, Educateurs de rue, Médiateurs, Animateurs,...)

➤ **Une première phase de repérage des « invisibles »:**

Une phase innovante : nous proposons d'associer, à cette phase, les acteurs associatifs et personnes ressources du territoire : habitants et citoyens engagés (*Partenaires 4, annexe 5*) afin de repérer les publics dit « invisibles » pour les institutions, mais bien visibles pour eux puisqu'ils les côtoient tous les jours, connaissent leurs familles, et les problématiques quotidiennes de leur quartier.

Le système de tutorat passera aussi par l'intergénérationnalité, impulsé par des dispositifs de la Ville (*exposés en première partie, alinéa C*) et retravailler avec les partenaires du consortium (*1, 2, 3, 5, 6 et 9 en particulier*)

Ainsi, les séniors apporteront leur pierre à l'édifice dans la transmission de leurs savoir, histoires et expériences qu'elles soient personnelles ou professionnelles. Ils participeront ainsi à l'éducation de ces jeunes, apporteront un climat de confiance et de sécurité au sein de l'Académie.

➤ **Une deuxième phase de remobilisation :**

La remobilisation ne pourra se faire si ces personnes ressources « les grandes sœurs, les grands frères et les aînés» ne sont pas eux-mêmes formés et accompagnés dans leur démarche de repérage à long termes.

Un système de tutorat sera donc mis en place avec un CIP Diplômé (porté par la Mission Locale Nord). Celui-ci accompagnera et formera un CIP Stagiaire (porté par l'AMAFAR) dans le but, à la fois, de repérer les « invisibles » mais aussi, de permettre une remobilisation concrète et viable, au cœur des quartiers, autour des dispositifs d'accompagnement des jeunes, dans la diffusion optimale des dispositifs des SPE et autres, jusqu'à leur retour en milieu professionnel.

Des formations de CIP pourront se faire au bénéfice des habitants des Camélias avec l'apport de l'IRTS (*Partenaire 7*).

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203004-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

DGA DT Direction des dynamiques territoriales- Ville de Saint-Denis  
LRIVIERE ACORIDON

En tenant compte des champs d'action de l'Académie en termes de sports, de culture, d'éducation populaire mais aussi d'intergénéralité, des formations en BPJEPS se feront au bénéfice de jeunes repérés et motivés par ce type de formation, sur des critères définis conjointement avec le consortium. Formations qui seront portées par GESARUN et CEMEA (*Partenaire 5 et 6*).

GESARUN s'occupera également d'assurer une sortie de formation sur des opportunités d'employabilité, qui pourra se faire en lien avec le consortium.

## La formation BPJEPS

Le Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ou BPJEPS est un diplôme de niveau IV qui a été créé en France en 2001. Il atteste de la possession des compétences requises pour exercer le métier d'animateur.

### 1. CQP Animateur de Loisir Sportif

Le CQP ALS est un premier niveau de qualification pour l'encadrement de la pratique sportive. Il permet la délivrance d'une carte professionnelle d'éducateur sportif pour exercer une activité réglementée de façon complémentaire à son activité professionnelle principale.

Pour les professionnels du sport, il permet d'élargir son champ de compétences et ses prérogatives d'encadrement.

Pour les non-diplômés, il représente un tremplin pour accéder à une formation BPJEPS ou à une Licence STAPS.

La remobilisation passera aussi par des actions de médiation liées aux sports, à la culture, à l'éducation populaire et au renforcement des liens intergénérationnels fondamentaux entre les jeunes et les seniors qui fréquenteront l'Académie, avec l'appui incontournable du CRAJEP (*Partenaire 9*) et du collectif d'associations de quartier (*Partenaire 4*).

En ce qui concerne la lutte contre la fracture numérique et contre l'illettrisme, l'ensemble des acteurs pourront également s'appuyer sur des dispositifs qui sont déjà existants sur le territoire (AMAFAR, Case à lire, Switch Numérik de l'ADRIE, le cyberbase de l'UDAF etc....)

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203004-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

DGA DT Direction des dynamiques territoriales- Ville de Saint-Denis  
LRIVIERE ACORIDON



Enfin, les partenaires en appui technique sur la partie « Suivi des jeunes remobilisés » et propositions d'actions à mutualiser, déjà financées ou cofinancées sont :

Les Apprentis d'Auteuil Océan Indien, LERKA, le CRIJ, le RSMA, l'Ecole de la Deuxième Chance, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de Commerce et de l'Industrie, PRODIJ, La Mission Locale Nord, la Maison de l'emploi (CINOR), la DJSCS et le CRCSUR dans la mobilisation des acteurs de l'entreprise pour ce dernier.

➤ **Une troisième phase : du diagnostic individualisé au retour à un projet d'insertion et de formation du jeune :**

L'ensemble des acteurs du consortium, avec l'apport des CIP de terrain et partenaires du territoire, pourra élaborer des diagnostics individualisés extrêmement fin de l'individu « invisible » allant de sa situation familiale, à son historique scolaire en passant par ses difficultés quotidiennes et ses besoins urgents. Au travers du comité de pilotage formé par le consortium, l'ensemble de ces informations seront recensés et analysées afin de répondre, de manière cohérente, aux besoins des jeunes et de leur famille.

A ce titre, l'IRTS apportera un accompagnement ciblé sur les personnes porteuses de handicap par le biais de son dispositif *Oasis Handicap*, donnant accès à un accompagnement vers le retour à l'emploi dont des formations diplômantes du secteur social et médico-social pour ces jeunes en situation de handicap.

Le but étant de construire un parcours d'insertion personnalisé du jeune en devenir que ce soit en termes de formation, d'emploi ou d'accompagnement social. L'objectif est de permettre de réactiver le pouvoir d'agir de ces jeunes et qu'ils aient recours aux services publics et d'accès aux droits en fonction de leur besoin et de leur situation.

L'ensemble de cette structuration sera consolidée par l'expertise et l'ingénierie de partenaires phares sur ce territoire comme la SIDR et la SHLMR (*Partenaires 1 et 2*) qui développent eux-mêmes des actions liées à ces thématiques et sur le volet insertion notamment. Ainsi que le PRE (*partenaire 8*) qui permettra d'identifier et de remobiliser les plus jeunes d'entre eux en assurant une continuité entre la sphère scolaire et la sphère quartier.

Par ailleurs, une attention particulière sera faite sur des actions liées à la parentalité, à l'égalité femmes-hommes et à l'accompagnement des jeunes filles en situation de grossesse précoce et d'isolement social (manque de mobilité, de garde d'enfants, exclusion

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203004-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

DGA DT Direction des dynamiques territoriales- Ville de Saint-Denis  
LRIVIERE ACORIDON

familiale,...) en élargissant les partenariats au fil du projet (Association Femmes Réunionnaise En Action, Mutualité de la Réunion, ARPS, CEVIF,...).

### **C- Objectifs et outils d'évaluation :**

Les objectifs à atteindre se situent à plusieurs niveaux dans ce projet.

- **Au niveau partenarial :**

L'objectif fondamental de ce projet est d'assurer une cohérence et une continuité des dispositifs en misant sur une organisation circulaire qui sera garantie par le fonctionnement même du consortium de par :

- Le comité de pilotage de suivi du projet
  - La mise en place d'outils de suivi et d'évaluation

L'objectif est également de créer une culture partagée entre les partenaires, notamment en direction des associations et acteurs de terrain, qui devront bénéficier d'une professionnalisation et d'un perfectionnement dans les domaines de l'insertion et de l'accompagnement social pour prendre en charge le plus efficacement possible les « invisibles ».

- **Au niveau du public cible :**

- Objectifs quantitatifs :

L'idée est d'aboutir à repérer et remobiliser de 50 à 100 jeunes « invisibles » par an, en phase de décrochage social. Nous mutualiserons avec les SPE des données et des indicateurs qui permettront déjà de cibler les jeunes qui ne sont plus revenus dans leurs services, pour en réactiver le suivi.

Des outils d'évaluation et de suivi nous permettront d'évaluer le nombre de jeunes touchés.

Une fiche type par jeune sera élaborée par le consortium et, répertoriée pour justement mesurer la valeur de l'accompagnement mis en place pour lui, son efficacité ou son inefficacité amenant à le retravailler.

- Objectifs qualitatifs :

Concrètement sur ces 50 à 100 jeunes, il s'agira d'évaluer la pertinence du parcours qui lui a été proposé et les résultats au sortir de l'orientation qui aura été proposée au jeune, par le biais d'outils d'évaluation.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203004-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

DGA DT Direction des dynamiques territoriales- Ville de Saint-Denis  
LRIVIERE ACORIDON

## COMITE DE PILOTAGE DE SUIVI

Le comité de pilotage de suivi sera intégré au fonctionnement même du consortium qui devra mettre en œuvre une coordination des partenaires permettant ainsi la viabilité du projet et le suivi constant des actions de chacun. Et ce, par le biais d'une gouvernance organisée autour :

- d'un Coordinateur,
- d'un Comité de Coordination.

D'un commun accord entre les Partenaires, la commune de Saint-Denis est désignée Coordinateur du Projet.

**Le Coordinateur** est chargé de faire le lien entre les Partenaires entre eux et entre les Partenaires et le Comité de Coordination. A ce titre, le Coordinateur :

- est responsable de la communication entre les Partenaires ;
- transmet aux Partenaires tout document et/ou information en lien avec le Projet ;
- coordonne l'action des Partenaires au quotidien ;
- assure le suivi de l'exécution des contributions des Partenaires ;
- convoque les Comités de Coordination, prépare l'ordre du jour, anime les réunions, rédige et diffuse les compte-rendu, tient les registres des comptes-rendus, et, de manière générale, assure le secrétariat du Projet ;
- est chargé du suivi des décisions prises par le Comité de Coordination ;
- est chargé de l'animation, de la préparation et de l'organisation des réunions d'avancement des équipes affectées au Projet ;
- est chargé de proposer des mesures correctives en cas de défaillance d'un Partenaire.

**Le Comité de Coordination** est composé d'un représentant de chaque Partenaire.

Il est présidé par le Coordinateur.

Le Comité de Coordination prend les décisions relatives à la direction globale du Projet, et notamment :

- statue sur l'orientation du Projet ;
- statue sur le budget du Consortium et les éventuelles modifications à y apporter ;

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203004-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

*DGA DT Direction des dynamiques territoriales- Ville de Saint-Denis*  
*LRIVIERE ACORIDON*

- statue sur les éventuelles modifications à apporter aux Contributions des Partenaires ;
- statue sur l'avancement de la réalisation des Contributions ;
- statue sur l'entrée d'un nouveau Partenaire dans le Consortium ;
- statue sur le retrait ou l'exclusion d'un Partenaire ;
- gère, le cas échéant, les conflits entre les Partenaires.

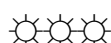
La première réunion du Comité de Coordination donnera lieu à une présentation du projet global et des projets de contributions de chaque Partenaire.

Le Comité de Coordination se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation du Coordinateur.

Des réunions extraordinaires du Comité de Coordination peuvent être organisées par le Coordinateur, en cas d'urgence notamment, sur demande écrite et motivée d'un ou plusieurs Partenaires.

Des comités techniques seront également organisés, dans le cadre de chaque action portée par le/les partenaires, pour assurer sa réalisation optimale et lever les freins, dont la temporalité sera fixée en fonction des projets.

D'autre part, la forme d'un suivi pédagogique pourra être travailler avec le consortium, sous la forme par exemple d'un conseil d'école, avec les équipes de terrain et partenaires agissant sur le repérage et la remobilisation du jeune, pour établir un suivi individualisé pour chaque individu au moins une fois tous les deux mois et perfectionner notre méthode.



Par conséquent, le défi de ce projet est de s'appuyer sur des équipements phares, issus du PRU des Camélias et de projets partenariaux : l'Académie des Camélias et la plateforme d'insertion (en cours d'amélioration avec comme partenaires existants la Mission Locale Nord et le Pôle Emploi).

Dans la perspective d'agir en commun, de décloisonner nos compétences et de renouveler nos modes d'actions sur les champs de l'insertion et de l'inclusion sociale. En somme, il s'agira de recréer un écosystème de l'insertion des jeunes, avec la particularité innovante, d'intégrer à cette démarche la participation citoyenne du tissu associatif, des seniors et des habitants des Camélias.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203004-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

*DGA DT Direction des dynamiques territoriales- Ville de Saint-Denis*  
*LRIVIERE ACORIDON*

Il s'agira de maintenir justement cette participation citoyenne à ce projet, qui lui donne tout son sens. C'est dans cette optique que la Ville a intégré des habitants dans la structuration de l'Académie allant même jusqu'à faire participer des jeunes impliqués dans ce projet, depuis le début, dans le jury de recrutement de la prochaine directrice ou du prochain directeur de l'Académie.

Le travail actuel avec l'ensemble des partenaires, que nous avons réussi à mobiliser autour de notre projet, nous permet déjà de mener une réflexion très intéressante sur la réappropriation d'outils et de dispositifs pertinents mais, pas suffisamment activés par ces jeunes « *invisibles* », comme la garantie jeune, les emplois francs ou encore les mesures du plan pauvreté.

Une belle dynamique a été générée autour de cet appel à projets ainsi, la Mairie de Saint-Denis se mobilise pour la maintenir et aboutir à une coordination efficace et une continuité entre nos interventions, ceux des services publics de l'emploi ainsi que tous les acteurs agissant sur le repérage et la remobilisation des jeunes les plus sensibles et ce, dès leur plus jeune âge.

Le consortium, dans son fonctionnement, garantira un contrôle continu de l'action de chaque partenaire et de la mise en œuvre optimale du projet globale que nous avons eu le plaisir de vous présenter, par le présent dossier, en concourant à cet appel à projets.

Si ce projet démontre des résultats positifs, dont l'axe principal est d'établir une véritable démarche de projet concerté avec l'ensemble des acteurs, à l'échelle de ce territoire autour de l'insertion professionnelle et de l'inclusion sociale des jeunes dit « *invisibles* », la perspective de mise en application du même type de projet dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine Nord Est Littoral (PRUNEL) sera fortement envisagée. D'autant plus que les territoires touchés par PRUNEL s'inscrivent dans la continuité des Camélias et abordent des problématiques similaires.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203004-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

DGA DT Direction des dynamiques territoriales- Ville de Saint-Denis  
LRIVIERE ACORIDON

#### **IV. ANNEXES :**

---

- 1/ PROJET SYNTHETIQUE ACADEMIE
- 2/ PRESENTATION DU PSL
- 3/ PV DE REUNION DU 11/04/2019
- 4/ POWER POINT DE PRESENTATION, REUNION DU 11/04/2019
- 5/ PLAN DU CONSORTIUM
- 6/ DOSSIERS FICHES PARTENAIRES
- 7/ PROJET DE CONSORTIUM
- 8/ BUDGET RELATIF AU PROJET

**DGA DT/ Direction des Dynamiques Territoriales**

**Référent du dossier : Audrey CORIDON/ 0693936147**

**[a.coridon@saintdenis.re](mailto:a.coridon@saintdenis.re)**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203004-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

*DGA DT Direction des dynamiques territoriales- Ville de Saint-Denis  
LRIVIERE ACORIDON*



Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203004-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

*DGA DT Direction des dynamiques territoriales- Ville de Saint-Denis*  
*LRIVIERE ACORIDON*

**ANNEXES FINANCIERES (Budget Previsionnel Global) :**

**BUDGET POUR 3 ANS : 2020,2021,ET 2022**

**Appel à projets "Repérer et mobiliser les invisibles"**

**TABLEAU DE SYNTHÈSE DU PROJET "ACADEMIE INTERGENERATIONNELLE DES CAMELIAS"**

**ACADEMIE INTERGENERATIONNELLE DES CAMELIAS**

Emplois		Ressources	
Postes	Montant pour 3 ans	Postes	Montant pour 3 ans
<b>Charges directes &amp; indirectes</b>		<b>Apports en numéraire</b>	
Dépenses de personnel		<b>SUBVENTION PIC</b>	
<b>ACTION DE REPERAGE</b> 1 poste CIP diplômé (1 ETP) (50000 €/an X1 via structure porteuse )	150 000,00 €	<b>BUDGET 3 ANS : postes CIP et actions de médiations éducatives<sup>1</sup></b>	<b>225 000,00 €</b>
<b>ACTION DE REPERAGE</b> 1 poste CIP en formation (1 ETP) (40000 €/an X1B via l'amafar )	120 000,00 €	<b>Mairie de Saint Denis</b>	85 000,00 €
<b>Dépenses de fonctionnement (matériel, prestations...)</b>		Direction des Solidarités : Equipement de l'académie intergénérationnelle des camélias	
<b>Outil de repérage:</b> formation CIP	20 000,00 €	Autres direction de la Mairie de Saint Denis Direction des Dynamiques Territoriales, Direction Insertion, Direction Promotion du Sport etc... ) : Cofinancement sur les différents postes de dépenses	
<b>ACTION DE REMOBILISATION</b> Insertion par le sport, la culture et l'animation: formation BPJEPS Animateur social/Educateur Sportif (6000 € X4 via CEMEA = 24000 € )	72 000,00 €	<b>ETAT</b>	
<b>ACTION DE REMOBILISATION</b> Insertion par le sport, la culture et l'animation: Formation CQP x4	33 000,00 €	Formation BPJEPS CQP: Contrat Ville et Etat (PACTE ou POE) <sup>2</sup>	105 000,00 €
<b>Outils de remobilisation</b> Insertion par le sport, la culture et l'animation: Modules d'accompagnements spécifiques vers l'emploi (ateliers coaching, forum, caravane citoyenne en pied d'immeuble, infocoll,...)	30 000,00 €	<b>BAILLEURS SOCIAUX TFPB</b>	
<b>ACTION DE REMOBILISATION</b> ingénierie et accompagnement socio professionnel (construction du parcours individualisé de "l'invisible")	45 000,00 €	Postes et Formation CIP: SIDR (70%) / SHLMR (30%) <sup>3</sup>	74 000,00 €
<b>ACTION DE REMOBILISATION</b> actions de médiations éducatives ( via des prestations diverses )	90 000,00 €	<b>Autres</b>	
<b>Dépenses d'équipement (service extérieur)</b>		Modules d'accompagnement spécifique vers l'emploi et Ingénierie/ Accompagnement socio-professionnel: CAF DE LA REUNION*	75 000,00 €
<b>LOGISTIQUE AU SERVICE DES ACTIONS</b> PRECITEES Achat mobilier, matériel pédagogique, logistique action, outil informatique etc...	10 000,00 €	<b>Financeurs privés</b>	
		Fondation Orange, Crédit Agricole, Mécénat entreprises privées	6 000,00 €
<b>Sous-total</b>	<b>570 000,00 €</b>	<b>Sous-total</b>	<b>570 000,00 €</b>
<b>Valorisations en nature</b>		<b>Valorisations en nature</b>	
<b>Apports matériels</b>		<b>Apports matériels</b>	
<b>Mairie de Saint Denis</b> Mise à disposition locaux Academie des Camélias +Mise à disposition salles de formation Mairie Annexe de la Providence/Mairie Annexe de Montgaillard	60 000,00 €	<b>Mairie de Saint Denis</b> Valorisation du loyer dans le cadre de la mise à disposition des locaux de l'académie des camélias + locaux des deux mairies annexes du secteur,	60 000,00 €
<b>Mission Locale Nord</b> Mise à disposition creneau salle de réunion	30 000,00 €	<b>Mission Locale Nord</b> Valorisation du loyer dans le cadre de la mise à disposition creneau salle de réunion	30 000,00 €
<b>Apports en personnel</b>		<b>Apports en personnel</b>	
<b>AMAFAR</b> Mise à disposition éducateur de rue Vauban/Camélias pour le projet académie intergénérationnelle des camélias ( 1 ETP = 60000 € )	210 000,00 €	<b>AMAFAR</b> Valorisation de la mise à disposition éducateur de rue Vauban/Camélias (12500 € Mairie de Saint Denis, 12500 € CGET, 25000 € TFPB SIDR, 10000 € TFPB SHLMR = 60000 € )	210 000,00 €
<b>GESARUN</b> Mise à disposition du directeur pour la coordination de l'appel à projet au niveau de GESARUN	17 500,00 €	<b>GESARUN</b> Valorisation de la Mise à disposition du directeur pour la coordination de l'appel à projet au niveau de GESARUN	17 500,00 €
<b>VILLE DE SAINT DENIS</b> Mise à disposition du coordonateur territoire contrat de ville Vauban Camélias + Mise à disposition de la coordonatrice du contrat ville secteur Montgaillard Saint François + Mise à disposition de la coordonatrice CTG et des centres sociaux (soit 15h de travail dédié hebdo)	52 500,00 €	<b>VILLE DE SAINT DENIS</b> Valorisation de la mise à disposition du coordonateur territoire contrat de ville Vauban Camélias + Mise à disposition de la coordonatrice du contrat ville secteur Montgaillard Saint François + Mise à disposition de la coordonatrice CTG et des centres sociaux (soit 15h de travail dédié hebdo)	52 500,00 €
<b>Sous-total</b>	<b>370 000,00 €</b>	<b>Sous-total</b>	<b>370 000,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES PROJET</b>	<b>940 000,00 €</b>	<b>TOTAL RESSOURCES PREVISIONNELLES PROJET</b>	<b>940 000,00 €</b>

<sup>1</sup> les 75000 euros financeront les postes des deux CIP à hauteur de 72000 euros et financeront les actions de médiations éducatives à hauteur de 3000 euros

<sup>2</sup> Une discussion est ouverte avec la déléguée du préfet de l'arrondissement Nord pour la prise en charge de ce poste de dépense via le contrat de ville ou dispositifs (PACTE/ POE) prévus pour ce type de projet de formations

<sup>3</sup> 18000 euros pour le résiduel des postes des CIP et 20000 euros pour leur formation

\* La direction de la CAF de la Réunion a financé le matériel relatif aux invisibles et les apports en personnel de ces derniers

Le cofinancement relatif aux invisibles est financé par la CAF de la Réunion

Le cofinancement relatif aux invisibles est financé par la CAF de la Réunion

Le cofinancement relatif aux invisibles est financé par la CAF de la Réunion

Le cofinancement relatif aux invisibles est financé par la CAF de la Réunion

Le cofinancement relatif aux invisibles est financé par la CAF de la Réunion

Le cofinancement relatif aux invisibles est financé par la CAF de la Réunion

Le cofinancement relatif aux invisibles est financé par la CAF de la Réunion

Le cofinancement relatif aux invisibles est financé par la CAF de la Réunion

Le cofinancement relatif aux invisibles est financé par la CAF de la Réunion

Le cofinancement relatif aux invisibles est financé par la CAF de la Réunion

Le cofinancement relatif aux invisibles est financé par la CAF de la Réunion

Le cofinancement relatif aux invisibles est financé par la CAF de la Réunion

Le cofinancement relatif aux invisibles est financé par la CAF de la Réunion

Le cofinancement relatif aux invisibles est financé par la CAF de la Réunion

**Accuse de réception en préfecture**  
**974-219740115-20200718-203004-DE**  
**Date de télétransmission : 24/07/2020**  
**Date de réception préfecture : 24/07/2020**